

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-106

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret en Conseil d'Etat modifiant le décret du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » pris pour l'application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

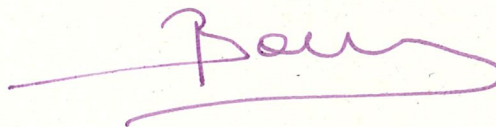
En ayant délibéré lors de sa séance du 21 novembre 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 21 novembre 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,
Par délégation



Christophe BORIES

